

Le compteur communicant en 5 questions

Le Réseau d'Énergies de Wavre - REW - remplace ses compteurs d'électricité. Ce compteur communicant fait débat et vous êtes nombreux à vous poser la question de ses réels avantages, de ses éventuels inconvénients et de l'obligation de les installer. Certains l'encensent et d'autres s'alarment de son déploiement. Nous nous penchons sur le sujet pour mieux vous éclairer et démystifier les on-dit.

1 UN COMPTEUR COMMUNICANT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le compteur communicant est un compteur électronique doté d'un module de communication qui lui permet de transmettre des données : les index de consommation. Sa technologie « smart » a pour but d'aider le gestionnaire de réseau à mieux gérer les flux de consommation.

Sur son écran digital, le compteur affiche alternativement 6 index, peu importe que vous ayez une production d'énergie (panneaux photovoltaïques) ou pas, et quelle que soit votre tarification (bi-horaire ou simple tarif). Seuls les index relatifs au contrat d'énergie que vous avez avec votre fournisseur seront utilisés.

2 POURQUOI GÉNÉRALISER LES COMPTEURS COMMUNICANTS ?

Tout d'abord, parce que c'est une obligation. Un décret wallon, qui découle d'une directive européenne, s'impose à tous les gestionnaires de réseau dont le REW. Ce remplacement a comme objectifs de :

- Mieux consommer : il offre à l'utilisateur une vue claire et dynamique de sa consommation d'énergie au jour le jour. Chacun peut analyser et modifier ses habitudes, adopter de nouveaux réflexes énergétiques afin de mieux ou moins consommer.
- Répondre à vos besoins : il est plus efficace et plus rapide pour la gestion de toute une série de demandes, d'actions et de services comme la transmission des index annuels ou le changement de

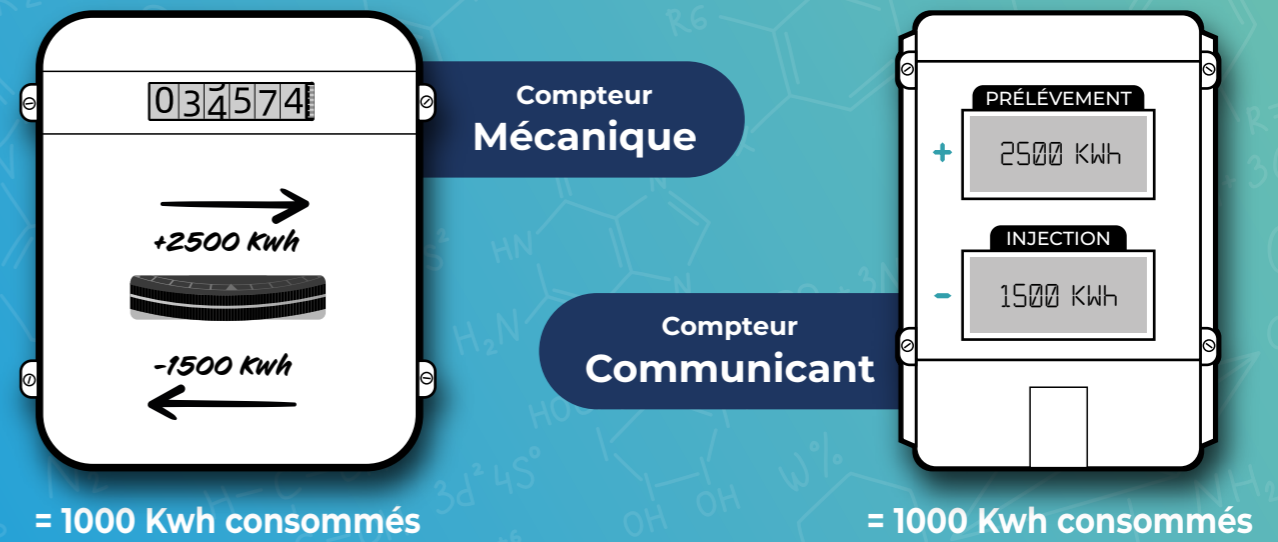
fournisseur. C'est un outil simple et pratique pour vous aider à prendre en main votre consommation d'énergie.

- Permettre la transition énergétique : les systèmes d'autoproduction (principalement les panneaux photovoltaïques) se généralisent, la mobilité électrique se développe, les installations de pompes à chaleur se multiplient, des batteries de stockage font leur apparition... Ces techniques liées à l'énergie influencent le réseau électrique et son utilisation. Notre réseau doit donc s'adapter pour garantir l'approvisionnement en énergie. Le REW, lui, doit pouvoir recevoir des informations en « temps réel » pour gérer ses flux. Ces échanges d'informations, entre le réseau et les utilisateurs, sont rendus possibles grâce aux compteurs de nouvelle génération.



Depuis 2022, le REW remplace les compteurs existants par des compteurs communicants. Le déploiement est prévu de manière progressive. Tous les compteurs à budget ont déjà été remplacés. À présent, ce sont les demandes spontanées des citoyens, les nouveaux raccordements, les demandes de modifications (techniques ou tarifaires) et les points de fourniture équipés en panneaux photovoltaïques qui font l'objet d'un placement de compteur communicant.

DÉJÀ 1.240 COMPTEURS COMMUNICANTS INSTALLÉS SUR LES 18.840 DE WAVRE.



3 QUELS SONT LES AVANTAGES DU COMPTEUR COMMUNICANT ?

Le compteur communicant sera la norme pour tous les citoyens en Région wallonne. Il permet :

- De prépayer son énergie si vous le désirez
- De relever l'index à distance et automatiquement
- D'exécuter les demandes des fournisseurs en temps réel : déménagement, passage au bi-horaire ou simple tarif par exemple
- De consulter très facilement les index sur l'écran digital et de garder un œil sur vos consommations
- De mieux gérer votre consommation en demandant l'activation du port PI pour votre domotique (pilotage de votre pompe à chaleur, d'une borne de recharge électrique, d'une batterie de stockage)
- Une facturation plus précise sur base de l'énergie prélevée ou non plus estimée.
- De détecter les anomalies éventuelles du réseau par le REW avant qu'elles ne posent problème chez vous.

4 Y A-T-IL DES RISQUES AVEC LE COMPTEUR COMMUNICANT ?

Non. Le rayonnement* électromagnétique de ce type d'appareil est bien moindre que celui des appareils domestiques classiques (smartphones, micro-ondes, radios, télévisions, etc.) Il utilise la technologie 4G pour communiquer. Concernant le respect de la vie privée, seules les données de prélèvement et d'injection d'énergie sur le réseau sont envoyées au REW une fois par jour. Les informations qui seront communiquées à votre fournisseur d'énergie ne seront que celles strictement liées à la facturation (en théorie, une seule fois par an, au moment de la relève annuelle sauf si vous déménagez, changez de fournisseur ou de tarif).

5 LE COMPTEUR COMMUNICANT TOURNE-T-IL À L'ENVERS ?

Le compteur communicant offre les mêmes possibilités que les anciens compteurs mécaniques que l'on voyait « tourner à l'envers ». Il ne modifie pas les droits des prosumers concernant le principe de la compensation.

La compensation, c'est le **principe** du compteur qui tourne à l'envers. **Il déduit de votre prélèvement l'énergie injectée sur le réseau.** La compensation est applicable jusqu'au 31/12/2030**.

De plus, grâce au compteur communicant, vous bénéficiez automatiquement du tarif prosumer le plus avantageux. En effet, si vous arrivez à autoconsommer (c'est-à-dire consommer au moment de votre production), vous payerez moins de frais.

CONVAINCU ? CONTACTEZ DIRECTEMENT LE REW AU 010/22.26.53 POUR OBTENIR UN COMPTEUR COMMUNICANT. C'EST GRATUIT !



QR code pour En savoir plus

infos

- 📧 info@grdwavre.be
- ☎ 010/22.26.53 (option 2)

Président du REW :
Luc Gillard

*2017 - Rapport de l'ANSES « Exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants »

** Pour les installations de panneaux photovoltaïques qui ont été réceptionnées, agréées avant le 01/01/2024 et notifiées au REW dans les délais requis.